



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 24 mai 2018, à 9 h, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

### SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers

Etienne Beaumont
Benoit Voyer
Yvan Barrette
Pierre Cloutier
Fernand Lirette

### EST ABSENT :

M. le conseiller

Philippe Gasse
----------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : la directrice du Service d'urbanisme, Mme Célia Solinas, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

### Ordre du jour

- 1. Administration de la municipalité**
  - 1.1 Aucun
- 2. Trésorerie**
  - 2.1 Aucun
- 3. Sécurité publique**
  - 3.1 Aucun
- 4. Transport routier et hygiène du milieu**
  - 4.1 Octroi d'un contrat pour la construction d'un mur-poids en blocs de béton imbriqués
  - 4.2 Autorisation afin de procéder aux différents appels d'offres en vue de la réalisation des travaux de réfection de la chaussée du rang Notre-Dame et du chemin du Lac-Sept-Îles
  - 4.3 Autorisation afin de procéder par appel d'offres public pour le déneigement des stationnements municipaux
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 5.1 Participation au programme Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec pour l'année financière 2018-2019
  - 5.2 Approbation du projet de prolongement de la 1<sup>re</sup> Avenue (secteur Val-des-Pins)
- 6. Loisirs et culture**
  - 6.1 Aucun
- 7. Période de questions**
- 8. Petites annonces**
  - 8.1 Aucun
- 9. Levée de la séance**



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

#### 18-05-159 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUR-POIDS EN BLOCS DE BÉTON IMBRIQUÉS

---

**Attendu** l'autorisation donnée à M. Pierre Beaulieu, afin qu'il puisse procéder par appel d'offres public en vue de la construction d'un mur-poids en blocs de béton imbriqués, et ce, aux termes de la résolution 18-03-100;

**Attendu** les recommandations de M. Beaulieu à la suite de l'analyse des soumissions déposées et ouvertes publiquement le vendredi 18 mai 2018 dont voici le détail :

Nom du soumissionnaire	Montant total excluant les taxes
Paradis aménagement urbain inc.	91 087 \$
Maxi-Paysage inc.	131 528 \$
Pax excavation inc.	74 900 \$

**Attendu** qu'en date des présentes, le plus bas soumissionnaire conforme est admissible à conclure un contrat public;

**Attendu** l'adoption de la programmation des travaux à être réalisés par des fonds provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ);

**Attendu** le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et le Règlement d'emprunt 531-17;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le contrat relativement à la construction d'un mur-poids en blocs de béton imbriqués soit octroyé à Pax excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la somme de 74 900 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution, le devis ainsi que la soumission déposée tiennent lieu de contrat.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même les sommes disponibles dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) et à même le Règlement d'emprunt 631-17.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

**18-05-160    AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER AUX DIFFÉRENTS APPELS D'OFFRES EN VUE DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU RANG NOTRE-DAME ET DU CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES**

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder aux appels d'offres nécessaires en vue de la réalisation des travaux de réfection de la chaussée sur différentes sections du rang Notre-Dame et du chemin du Lac-Sept-Îles.

**QUE** le directeur s'assure de recevoir l'aval du comité des travaux publics avant de lancer les appels d'offres.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

**18-05-161    AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX**

**Attendu** que le contrat de déneigement des stationnements municipaux a pris fin à la saison hivernale 2018;

**Attendu** la nécessité de procéder par appel d'offres public en vue de l'octroi d'un nouveau contrat;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder par appel d'offres public en vue du déneigement des stationnements municipaux.

**QUE** le directeur s'assure de recevoir l'aval du comité des travaux publics avant de lancer l'appel d'offres.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### 18-05-162 PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE FINANCIÈRES 2018-2019

---

**Attendu** que le programme Rénovation Québec, offert par la Société d'habitation du Québec, est un programme-cadre qui appuie financièrement les municipalités se dotant d'un programme visant à améliorer les logements d'un secteur de son territoire présentant un vieillissement des bâtiments;

**Attendu** que la Ville souhaite adhérer au programme Rénovation Québec et prévoit allouer un budget maximal de 100 000 \$;

**Attendu** que l'aide qui pourrait être accordée par le programme Rénovation Québec s'avère un complément intéressant pour les propriétaires concernés;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal demande à la Société d'habitation du Québec d'adhérer au programme Rénovation Québec pour l'année financière 2018-2019 et qu'un budget de 100 000 \$ soit alloué à ce programme lequel sera ajoutée à la contribution de la Société d'habitation du Québec afin d'augmenter les sommes pouvant être versées à titre de subventions aux propriétaires qui rénoveront leur bâtiment selon les critères du programme que la Ville soumettra ultérieurement.

**QUE** le directeur général ou la greffière soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, tout document relatif à cette demande.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 18-05-163 APPROBATION DU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA 1<sup>RE</sup> AVENUE (SECTEUR VAL-DES-PINS)

---

**Attendu** que le conseil municipal a autorisé le projet de prolongement de la 2<sup>e</sup> Avenue aux termes de la résolution numéro 13-07-231;

**Attendu** que pour des raisons techniques, notamment de topographie du terrain, la 1<sup>re</sup> Avenue sera prolongée plutôt que la 2<sup>e</sup> Avenue, mais qu'il s'agit du même projet;

**Attendu** que Construction Mario Dion inc. est maintenant propriétaire du lot 6 045 257 du cadastre du Québec et réalisera le projet en remplacement de Développement Habitalia inc.;

**Attendu** que, selon le plan projet de lotissement réalisé par Mme Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre, ce seront quelque 16 terrains qui seront rendus disponibles à la construction de résidences unifamiliales isolées;

**Attendu** que selon le Règlement 497-12 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour des projets de développement comportant l'ouverture de nouvelles rues, la Ville a la responsabilité de réaliser les plans et devis pour l'exécution des travaux et que lesdits plans ont déjà été réalisés;

**Attendu** que la Ville prendra à sa charge la surveillance des travaux;

**Attendu** que selon l'estimé reçu de Pax Excavation inc., les travaux sont estimés à quelque 366 250 \$ avant les taxes applicables;

**Attendu** qu'une entente sera signée en vertu du règlement susmentionné, laquelle entente prévoit la description des travaux de même que les responsabilités et engagements du requérant, comprenant entre autres, les garanties financières à être déposées, de même que les montants relatifs aux frais de parcs et terrains de jeux;

**Attendu** que le requérant déposera les garanties financières requises par le règlement susmentionné au plus tard lors de la signature de l'entente;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal approuve le projet de prolongement de la 1<sup>re</sup> Avenue à même une partie du lot 6 045 257 du cadastre du Québec afin de créer quelque 16 terrains qui seront disponibles à la construction de résidences unifamiliales isolées.

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, toute entente relative à ce dossier.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### SUJET 7.

#### Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

### SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 9 h 44.

---

Chantal Plamondon, OMA  
Greffière

---

Daniel Dion  
Maire

& & & & & & & & & & & &